



## Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du jeudi 30 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 du mois de novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée du 27 novembre 2017 affichée le 27 novembre 2017.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Chrystèle LECTEZ, M. Thierry FONTAINE, Mme Nicole NAVARRO, Mme Julie LEFEBVRE, Mme Stéphanie PLAISANT, Mme Corinne OBRY, Mme Lucette CATHELAIN, M. Frédéric GERARD, Monsieur Richard RISSO, Monsieur Philippe COQUEL, Monsieur Lionel DELSAUT

Absent représenté : M. Jean-Luc CAPON

Absent excusé: Néant

Absent : M. Patrick MACHUT

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Chrystèle LECTEZ, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Mme Chrystèle LECTEZ



Le Procès-verbal de la séance du 24 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité après modification du nombre des présents.



### 1-Présentation du PADD attaché au PLUI du territoire de la CCSA

M. Fabrice HOUBART, Directeur général adjoint de la CCSA, explique que le diagnostic du territoire a été réalisé en 2016. Il a dessiné plusieurs scénarios pour la mise en place d'un projet du territoire pour la prochaine décennie. M. VANDEWALLE, représentant de la Société VERDI ENVIRONNEMENT, présente donc le projet retenu, conforme aux lois en vigueur et au SCOTA.

Arrivée de Mme OBRY à 18h45.

#### 1<sup>ère</sup> partie

Il est fait état du positionnement central dans la région du Nord, des 64 communes de la CCSA. Le territoire est donc attractif, dynamique et est amené à se développer. Les enjeux distingués sont :

- L'habitat et la population : conforter l'attractivité résidentielle (croissante démographique sur les communes, adapter le parc de logements sur les villes et les communes rurales). Développement du territoire en étant vigilant quant à la consommation des terres et assurer une offre de service suffisante.
- L'économie et le tourisme : assurer un accueil économique adapté aux nouveaux besoins. Conforter le tissu commercial. Soutenir les transports en commun (covoiture ; stations vélos/camions ; pôle gare d'Achiet le Grand). Promouvoir l'accès au numérique pour tous et développer le très haut débit.

- L'environnement : protéger le patrimoine naturel et garantir les espaces urbains, les identités du territoire. Garantir une gestion raisonnée de la gestion des eaux pluviales.
- Les risques et nuisances : inondations, mouvements de terrain, nuisance sonores A1 et A2 et voies ferrés, installations agricoles.
- L'énergie renouvelable : exploiter le secteur les domaines éolien et photovoltaïque) et réduire la consommation énergétique (construction qualitatif des logements).
- L'agriculture : préserver l'agriculture et permettre le développement des exploitations. Permettre la diversification, agrotourisme (gite d'hôtes, vente directe à la ferme).

## 2<sup>ème</sup> partie

Le scénario retenu dessine des zones d'influence complémentaire :

- Bapaume : dominante économique
- Achiet le Grand : mobilité
- Berthincourt : loisirs et tourisme
- Croisille : vocation résidentielle (proximité d'Arras)

Les membres du Conseil municipal sont dubitatifs quant à la classification de la commune dans la zone loisirs et tourisme. L'argument du canal Seine Nord et des éventuels chemins de randonnées ne suffisent pas à classer la commune en zone touristique sur une simple hypothèse. Par ailleurs, il est demandé à ce que soit prise en compte l'influence géographique et économique de Cambrai (à 18km dans le département du Nord) sur le secteur.

Arrivée de Mme CATHELIN à 19h30

Les trois axes stratégiques envisagés sont :

### 1) Le développement urbain

Il est nécessaire de poursuivre la croissance de 12% et donc la construction de logements.

Arrivée de M. CAPON 19h35

M. le Maire s'interroge sur la répartition des logements sur les 58 communes et sur l'éventualité d'un refus d'un permis de construire en cas de dépassement de l'enveloppe des logements attribuée.

En effet, soucieux de restreindre la consommation des terres, le PADD envisage de limiter à 16 logements/hectar.

Il apparait nécessaire de structurer le développement des équipements et le bassin de services sur les pôles relais, et de développer les équipements de proximité sur communes rurales. Une volonté de renforcement des activités culturelles émerge (piscine maintenue à Bapaume, cinéma, salles culturelles sur des lieux stratégiques).

### 2)Le développement économique

Le développement économique passe par une augmentation du nombre d'emploi à créer (65 emplois/an) ; la création d'un Hôtel restaurant à Bapaume ; la mise en place d'un réseau de randonnée autour du canal Seine Nord.

### 3)L'innovation énergétique sur le territoire

Il apparait indispensable de préserver le territoire (encadrement des zones susceptibles d'accueillir les éoliennes) et de protéger les zones naturelles.

Arrivée de Stéphanie PLAISANT à 20h.

Le PADD devra être validé en conseil communautaire en janvier 2018 et être achevé fin 2019 pour une mise en œuvre en 2020, en amont des prochaines élections municipales.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés :

Φ Prennent note de la présentation du PADD attaché au PLUI du territoire de la CCSA mais ne sont pas convaincus de la grande influence que pourrait avoir un éventuel rayonnement du tourisme sur le développement du secteur de l'ancien canton de Bertincourt.

## **2- Avis sur le projet d'arrêté concernant l'entretien des trottoirs**

Une réflexion est en cours mais pas suffisamment aboutie pour être présentée ce jour. Un projet d'arrêté sera adressé aux conseillers en préalable à la prochaine réunion du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Φ Prend note du projet d'arrêté concernant l'entretien des trottoirs

## **3- Avis sur le projet du périmètre de l'aménagement foncier**

Il s'agit d'une approbation des contours de la zone remembrée et non d'une nouvelle répartition parcellaire.

Les membres demandent à ce que la parcelle ZC31 (décharge du montant blanc) soit exclue en tout ou partie du périmètre de l'aménagement foncier.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Emet un avis favorable au projet du périmètre de l'aménagement foncier et qu'un examen tout particulier soit fait de la parcelle ZC31.

## **4- Renforcement de la défense extérieure contre l'incendie**

Les travaux de rénovation de réseau d'eau de la commune pourront intégrer les propositions du schéma directeur protection incendie concernant les rues concernées dans le programme du SIESA.

Le SIESA a estimé les travaux de rénovation concernant la rue de Péronne, de la rue d'Elboise et de la rue du Marché à un montant de 350000€.

Il est proposé d'investir 20000€ pour la réalisation de 4 poteaux incendie et couvrir ainsi 55% de la commune contre 15% actuellement avec les 2 poteaux en place. La poursuite de la couverture DECI du village se fera en fonction de la poursuite des remplacements des conduites du réseau de distribution en eau potable soit par de nouveaux poteaux incendie soit par des citernes.

Il est proposé de confier tous les 3 ans, le contrôle de ces poteaux à la Société VEOLIA.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Emet un avis favorable au renforcement de la défense extérieure contre l'incendie et d'installer 4 poteaux incendie en complément des 2 en place et d'en confier la vérification à la société VEOLIA.

## **5-Point d'avancement de la construction du parc éolien de l'inter deux Bos**

Les accès sont terminés et les fondations sont en cours de renforcement.

Une lettre d'information établie par la société BORALEX est en cours de diffusion. Le début du ferrailage et du coulage des massifs est prévu en janvier/février.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Φ Prend note de l'état d'avancement de la construction du parc éolien de l'inter deux Bos

## 6- Organisation de la fête de Noël

La fête de Noël est prévue le samedi 23 décembre à 10h. Elle débutera par le spectacle des enfants participant aux TAP et sera suivi de la distribution des cadeaux et d'un sachet de friandises.

L'APE les P'tits Bouts tiendra un stand « marché de Noël » à cette occasion.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Φ Prend note de l'organisation de la fête de Noël

## 7-Don de Monsieur le Maire au profit de la réfection des registres d'état civil

Un don de 400€ est proposé pour la reluire des registres d'état civil.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur Michel LALISSE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Emet un avis favorable au don de Monsieur le Maire

## 8- Point sur la restauration scolaire

Dans le cadre de l'amélioration de la restauration scolaire, deux prestataires ont été reçus et leurs propositions sont en cours d'étude.

Il est néanmoins nécessaire de prolonger, dans l'attente, le contrat avec la société DREUX arrive à terme le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Aussi, il est proposé de reconduire le contrat jusqu'au 28 février 2018 dans un premier temps. Mme LECTEZ a reçu ce fournisseur et s'est entretenue des améliorations à apporter à la prestation fournie.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur Michel LALISSE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Emet un avis favorable à la reconduction du contrat avec la société DREUX du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 28 février 2018.

## 9- Questions diverses

### **1-Location locaux municipaux mariage 4 août 2018**

Un couple souhaite se marier le 4 août 2018 à la mairie de Metz en Couture et louer les locaux municipaux rue d'Elboise pour organiser une réception à l'issue de la cérémonie civile.

Les membres proposent de louer les locaux pour une somme allant de 50 à 100€ TTC.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur Michel LALISSE, après en avoir délibéré, à la majorité :

Φ Emet un avis favorable à la location des locaux municipaux pour un montant de 100€ TTC avec adjonction d'un contrat

### **2- Possible manifestation Canaris club**

Le Canaris club de Cambrai propose de réaliser une exposition/vente dans la salle des fêtes afin d'apporter une animation supplémentaire sur la commune. L'association souhaite bénéficier de la salle des fêtes à titre gratuit. Il est proposé d'étudier les différentes possibilités et de contacter le Canaris club pour permettre l'organisation de cette manifestation tout en respectant les impératifs des différentes parties. Une mise à disposition gratuite de la salle des fêtes n'est cependant pas envisageable.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame LECTEZ :

Φ Prend note d'une possible manifestation avec le Canaris club

Φ Mme LECTEZ est chargée de préparer une réponse au Canaris club

### **3- Avis sur une décision modificative du budget**

Il convient de procéder à une modification budgétaire afin de solder les études de G2C Ingénierie et qu'à ce titre, il convient de prévoir :

- Une recette au chapitre 20 pour un montant de 2000€
- Une dépense au chapitre 21 pour un montant de 2000€

Il est précisé que cette écriture comptable n'entraîne aucune incidence sur le budget puisque la recette et la dépense sont du même montant.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame Emmanuelle LEPAGE, secrétaire de Mairie, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide** d'émettre un avis favorable à la modification budgétaire pour un montant de 2000€.

Φ Emet un avis favorable à la modification budgétaire pour un montant de 2000€.

### **4- Convention bibliothèque/CCSA**

La CCSA propose une convention de dédommagement pour l'utilisation de la bibliothèque à hauteur de 800€/an au titre notamment des frais de chauffage et d'électricité.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur Michel LALISSE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Emet un avis favorable à la signature de la convention entre la commune et la CCSA relative à la bibliothèque.

### **5-Vœux du Maire**

Les vœux du Maire à la population se dérouleront le vendredi 19 janvier 2018 à 18h30

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. le Maire :

Φ Prend note de la date des vœux du Maire 2018

### **6- Petit Culturiméssin**

La distribution du Petit Culturiméssin se fera au cours du mois de janvier 2018. Ce bulletin est en cours de rédaction et comportera 24 pages.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. le Maire :

Φ Prend note de la distribution du petit culturiméssin en janvier 2018

### **7-Commémoration**

La commémoration « des morts pour la France » lors de la guerre d'Algérie et des combattants du Maroc et de Tunisie se dérouleront le 5 décembre 2017 à 11h30 au monument aux morts. Il sera suivi d'un pot de l'amitié en mairie.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. le Maire :

Φ Prend note de cette commémoration

9- La prochaine réunion des membres du conseil municipal se tiendra, **le 9 janvier 2018 à 18h30**. Il y sera présenté les demandes de subventions pour les travaux envisagés en 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

**Chrystèle LECTEZ**  
**Secrétaire de Séance**

**Michel LALISSE**  
**Maire de Metz en Couture**